

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 6 juillet 2015** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance en faisant part aux personnes qui assistent à la séance des points à l'ordre du jour.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

144-07-2015

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

6.1.4 Gravier/Demande de prix/Rés.#125-06-2015/Annulation

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbaux/26 mai, 1^{er} & 22 juin 2015
 - 3.1 Acceptation
4. Administration générale
 - 4.1 Indicateurs de gestion-2014/Dépôt/Acceptation
 - 4.2 Taxation/Tenue à jour/Crédits de taxe
 - 4.3 TECQ-2014-2018/Programmation/Résolution
 - 4.4 Conciliations bancaires/Acceptation
5. Service incendie
 - 5.1 Bunker/Résolution 078-04-2015/Excédent de fonctionnement non-affecté
6. Transport
 - 6.1 Réseau routier
 - 6.1.1 Fauchage chemins/Soumissions/Résultats
 - 6.1.2 Ensemble soudage & coupage/Achat
 - 6.1.3 Travaux à faire
7. Hygiène du milieu
 - 7.1 Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux/Suivi
 - 7.1.1 BPR inc./Mandat d'accompagnement

- 7.1.2 BPR inc./Facture 10015696/Municipalité
- 7.1.3 Desjardins Entreprises Côte-du-Sud/Marge de crédit
- 7.2 Collecte matières résiduelles/Service regroupé/Co-éco/Mandat

- 8. Subvention & cotisation
 - 8.1 O.T.J. de St-Cyrille/2015
 - 8.2 C.S. de la Côte-du-Sud/Zone à risque/Matin & Soir-2014-2015
 - 8.3 Organisme des bassins versants Côte-du-Sud/Conservation milieux humides/Projet
 - 8.4 Naissance/Marie-Claude Bois & Guillaume Chrétien-Pelletier
 - 8.5 Naissance/Cynthia Côté & Kevin Marcoux

9. Varia

10. Comptes payés et à payer
10.1 Acceptation

11. Période de questions

12. Levée de la séance

3. Procès-verbaux/26 mai, 1^{er} & 22 juin 2015

3.1 Acceptation

145-07-2015

Procès-verbaux/26 mai 2015/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 26 mai 2015 soit accepté.

146-07-2015

Procès-verbaux/1^{er} juin 2015/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 1^{er} juin 2015 soit accepté.

147-07-2015

Procès-verbaux/22 juin 2015/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 22 juin 2015 soit accepté.

4. Administration générale

4.1 Indicateurs de gestion-2014/Dépôt/Acceptation

148-07-2015

Indicateurs de gestion-2014/Dépôt/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter les indicateurs de gestion obligatoires 2014 décrits ci-après :

SÉCURITÉ PUBLIQUE	2014	2013	2012
Sécurité incendie			
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (a)	0.0606\$	0.0325\$	0.0385\$
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (b)	0.0959\$	0.0691\$	0.0832\$
TRANSPORT ROUTIER			
Voirie municipale			
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	2 258\$	2 690\$	2 797\$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	2 258\$	2 690\$	2 797\$

Enlèvement de la neige			
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	4 052\$	4 908\$	3 701\$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	4 052\$	4 908\$	3 701\$
Déchets domestiques et assimilés			
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	145.32\$	143.34\$	117.02\$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	145.32\$	143.34\$	117.02\$
Collecte sélective de matières recyclables			
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	0.080 t	0.087 t	0.086 t
Taux annuel de diversion	20.06 %	20.38 %	21.07 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE			
Croissance des valeurs résidentielles imposables	0.89 %	39.05 %	3.71 %
RESSOURCES HUMAINES			
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	6.64 %	7.42 %	4.42%
Effort de formation par employé	15.76 h	6.18 h	8.40 h
Taux de départs potentiels à la retraite	0.00 %	0.00 %	0.00 %
(a) Charges avant amortissement			
(b) Charges			

4.2 Taxation/Tenue à jour/Crédits de taxe

149-07-2015

Taxation/Tenue à jour/Crédits de taxe

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accorder les crédits de taxes pour un montant de 1 726.16\$ suite à la tenue à jour du mois de juin 2015.

4.3 TECQ-2014-2018/Programmation/Résolution

150-07-2015

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018/Programmation des travaux.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

4.4 Conciliations bancaires/Acceptation

151-07-2015

Conciliations bancaires/Adoption/Janvier à mai-2015.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'approuver les conciliations bancaires des mois de janvier à mai 2015 inclusivement.

5. Service incendie

5.1 Bunker/Résolution 078-04-2015/Excédent de fonctionnement non-affecté

152-07-2015

Bunker/Résolution 078-04-2015/Excédent de fonctionnement non-affecté.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger

Et unanimement résolu : -

DE puiser à même l'excédent de fonctionnement non-affecté une somme de 1 777.97\$ pour pallier à la dépense concernant l'achat d'un bunker pour un pompier volontaire.

6. Transport

6.1 Réseau routier

6.1.1. Fauchage chemins/Soumissions/Résultats

153-07-2015

Fauchage chemins/Soumissions/Résultats

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises locales ont été invitées à soumissionner pour des travaux de fauchage en bordure des chemins dont voici les résultats :

		Montant	Taxes		Total
			<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	
1	FORTIN M.P.M.D.	3 200 \$	160.00\$	319.20\$	3 679.20 \$
2	Gaétan St-Pierre	3 200 \$	160.00 \$	319.20 \$	3 679.20 \$ \$

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont fourni un prix égal;

CONSIDÉRANT QUE, dans ces cas, la municipalité peut faire le choix d'un tirage au sort pour déterminer l'adjudicataire du contrat;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -
DE procéder par tirage au sort.

QUE, suite au tirage par une personne de l'assistance, d'accorder à M. Gaétan St-Pierre le contrat des travaux de fauchage en bordure des chemins pour la saison 2015 au montant de 3 679.20\$ incluant les taxes.

QUE l'invitation à soumissionner fait partie intégrante de ce contrat.

6.1.2. Ensemble soudage & coupage/Achat

154-07-2015

Ensemble soudage & coupage/Achat.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter l'achat d'un ensemble à soudage et coupage au montant de 771.21\$.

6.1.3. Travaux à faire

155-07-2015

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaires.

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux :

- Chemin Lessard est : fossé
- Chemin Lessard Ouest : traverse
- Chemin Lac-des-Plaines : traverse, ébranchage
- 10 voyages de gravier à répartir dans tous les chemins
- Dépôt : 10 voyages de gravier 0-3/4

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu :

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

6.1.4 Gravier/Demande de prix/Rés. # 125-06-2015/Annulation

156-07-2015

Gravier/Demande de prix/Rés. # 125-06-2015/Annulation.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution #125-06-2015, la municipalité devait demander des prix pour du transport et vente de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, après discussion, a décidé de réviser sa position;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'annuler la résolution #125-06-2015.

DE demander à l'entreprise Vrac Express un prix à la tonne métrique pour du gravier 0-3/4 transporté et déposé au garage municipal.

QUE la municipalité donnera ce contrat à Vrac Express si le prix soumis est plus bas que le prix que la municipalité paie déjà.

7. Hygiène du milieu

7.1 Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux/Suivi

157-07-2015

7.1.1 BPR inc./Mandat d'accompagnement Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux usées/Tétra Tech QI inc./Mandat d'accompagnement.

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche, Groupe-conseil a obtenu le contrat pour la surveillance des travaux pendant la construction de l'ensemble du réseau d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'advenant un tel cas où le surveillant des travaux n'est pas le concepteur des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le concepteur des plans et devis est la firme BPR inc., maintenant sous le nom de Tétra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche, Groupe-conseil aura besoin de l'assistance des concepteurs pour certaines actions tout au long des travaux telles que les directives de changement, procéder à certaines validations etc.;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire au montant de 21 500 \$ taxes en sus a été proposée pour un tel mandat par Tétra Tech QI inc.;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu : -

DE donner le mandat d'accompagnement à la firme Tétra Tech QI inc. afin d'assister la firme responsable de la surveillance.

D'accepter l'enveloppe budgétaire proposée.

DE demander à Tétra Tech QI inc. le détail des heures travaillées au moment de la facturation.

7.1.2 BPR inc./Facture 10015696/Municipalité

158-07-2015

Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux usées/ Facture 10015696/Municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10015696 de BPR inc. au montant de 105 721.14\$ taxes incluses.

7.1.3. Desjardins Entreprises Côte-du-Sud/Marge de crédit

159-07-2015

Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux usées/Desjardins Entreprises Côte-du-Sud/Marge de crédit.

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT pour la réalisation du projet d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une marge de crédit à Desjardins Entreprises Côte-Du-Sud pour pallier aux dépenses pendant le projet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

DE demander à Desjardins Entreprises Côte-du-Sud la mise en place d'une marge de crédit à financer temporairement au montant de 15 021 096.83\$.

7.2 Collecte matières résiduelles/Service regroupé/Co-éco/Mandat

160-07-2015

Collecte matières résiduelles/Service regroupé/Co-éco/Mandat.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de L'Islet, Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Jean-Port-Joli évaluent la mise en place d'un service regroupé de collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Co-éco a réalisé un travail de concertation ayant conduit à la formation de cinq regroupements de collecte dans les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et les Basques;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, ledit organisme détient l'expertise requise pour la mise en œuvre d'un plan de gestion en la matière;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Co-éco dans le but d'accompagner les municipalités dans le choix du modèle de regroupement, dans la préparation du projet au niveau technique et politique ainsi que sa mise en place et son suivi;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'accorder à Co-éco le mandat d'élaborer un projet de mise en place d'un service de collecte des matières résiduelles.

D'accepter, selon un tarif horaire de 55\$, les frais reliés à l'octroi d'un tel mandat, sans tenir compte du montant forfaitaire indiqué à l'offre de service.

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard un contrat avec Co-éco à cet effet.

8. Subvention & cotisation

8.1 O.T.J. de St-Cyrille/2015

161-07-2015

O.T.J. de St-Cyrille/2015.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu :-

QU'une subvention de 6 500 \$ soit accordée à l'organisme précité pour l'année 2015.

8.2 C.S. de la Côte-du-Sud/Zone à risque/Matin & Soir-2014-2015

162-07-2015

Commission scolaire de la Côte-du-Sud/ Transport scolaire matin & soir-Zones à risque-2014-2015/Facture.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 089-05-2008, la municipalité paie à 100 % les frais en regard de l'utilisation des places dans le transport scolaire à condition que l'enfant soit inscrit au transport scolaire du midi;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant Serge Guimond administrateur d'Autobus Gabriel Guimond & Fils inc. qui ne prend pas part à cette décision.

D'accepter la facture au montant de 488.64\$ taxes incluses pour le transport scolaire matin et soir 2014-2015 pour les zones à risque.

8.3 Organisme des bassins versants Côte-du-Sud/Conservation milieux humides/Projet

163-07-2015

Organisme des bassins versants Côte-du-Sud(OBV)/Conservation milieux humides/Projet.

CONSIDÉRANT le projet de l'OBV de la Côte-du-Sud de conservation des milieux humides en forêt privée sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE quelques propriétaires de la municipalité font partie de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'OBV est à la recherche de partenaire pour compléter le financement de ce projet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

D'octroyer une somme de 100\$ à cet organisme à titre d'aide financière.

8.4 Naissance/Marie-Claude Bois & Guillaume Chrétien-Pelletier

164-07-2015

Naissance/Marie-Claude Bois & Guillaume Chrétien-Pelletier.

CONSIDÉRANT QUE Marie-Claude Bois et Guillaume Chrétien-Pelletier du 315, rue Principal à Saint-Cyrille-de-Lessard demandent l'aide financière de deux cents dollars (200 \$) pour la naissance de leur deuxième enfant soit, Florence née le 12 mai 2015;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'autoriser le paiement de la subvention de naissance au montant de deux cents dollars (200\$).

8.5 Naissance/Cynthia Côté & Kevin Marcoux

165-07-2015

Naissance/Cynthia Côté & Kevin Marcoux.

CONSIDÉRANT QUE Cynthia Côté et Kevin Marcoux du 56, chemin Lessard Ouest à Saint-Cyrille-de-Lessard demandent l'aide financière de deux cents dollars (200 \$) pour la naissance de leur deuxième enfant soit, Élodie née le 3 juin 2015;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'autoriser le paiement de la subvention de naissance au montant de deux cents dollars (200\$).

9. Varia.

Aucun point n'est ajouté.

10. Comptes payés et à payer.

10.1 Acceptation

166-07-2015

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 3 juillet 2015 au montant total de 180 897.65\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

11. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

12. Levée de la séance.

167-07-2015

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 20h55.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière